

Image not found or type unknown



Signature du divorce longtemps après

Par **armiss**, le **24/09/2012** à **23:18**

Bonjour, rnje n'ai pas signé le divorce lors de l'ONC, on est donc juste séparés. mais plusieurs années après, comme on ne s'est pas remis ensemble, je veux bien signer , mais si c'est simple, si je peux passer signer en 5 minutes après le travail; sinon s'il faut prendre rendez-vous ou quelque chose comme ça, je laisse tomber, je ne signerai rien, je ne suis plus à 10 ans près.rnquelqu'un pourrait-il me dire si je peux signer le divorce vite fait un soir après le travail ?(mon ex est censé avoir signé il y a plusieurs années puisqu'il voulait divorcer, c'est moi qui retardais); là je veux bien mais si c'est rapide sinon je ne signerai rien.rnou est la feuille à signer? à l'accueil? du secrétariat du tribunal?rn rnmerci de me renseigner si quelqu'un sait.rnje n'ai plus d'avocat depuis ces années où il ne se passe rien.rn rnmerci